



## Reintegration de la nationalite francaise

-----  
Par moulay

Je suis une femme marocaine née à Marrakech en 1946 pendant le mandat français du Maroc, D'un père algérien de nationalité française qui avait travaillé comme un Guardian municipal en Marrakech(maroc)jusqu'à sa mort en 1950 ,J'ai la nationalité française Seulement en maroc "Mon Acte de naissance original de l'état civil de Marrakech confirme la validité de mes paroles"

J'ai voyagé en Algérie en 1975 et en 1982 j'ai épousé mon cousin en Algérie, mais les choses ne se sont pas bien passées et nous sommes divorcé en 2001(officiellement 2015) .

Je vous informe également que je souffre de plusieurs maladies (la rectocolite - rhumatismes de sang) et que j'ai besoin d'attention medicale ,parce que j'ai travaillé comme "femme de menage" après le divorce .

J'espère que j'ai fourni toutes les informations suffisantes qui vous permettront de me donner une réponse et à la fin vous veuillez monsieur, accepter mes meilleur salutation distinguer.

acte de naissance : <https://imgur.com/QR0mSbi>

Je suis actuellement résident en Algérie

-----  
Par florian15

Bonjour,

Au besoin de vous répondre, vous ne précisez pas si actuellement vous résidez en France ou à l'étranger (Maroc ou Algérie).

-----  
Par moulay

Je suis actuellement résident en Algérie

-----  
Par florian15

RE-,

Pour demander à être réintégré dans la nationalité française, vous devez avoir conservé ou acquis des liens manifestes avec la France, notamment familiaux ou économiques ou professionnels et en apporter la preuve.

Si cela est le cas, cette demande doit être adressée auprès de l'ambassade ou consultat français en Algérie.

Celui-ci vous demandera de lui fournir les documents nécessaires à l'instruction du dossier comme par exemple : les actes de naissance et d'état civil et/ou le document que vous évoquez de nature à conforter que vous possédez bien la nationalité française en sachant que tous les documents rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés de traduction par un traducteur agréé.

L'administration disposera d'un délai de 6 mois pour vous donner sa décision, qui court à compter de la délivrance du récépissé du dossier.

-----  
Par moulay

Merci beaucoup pour votre aide, je vais contacter le Consulat de France d'Annaba

-----  
Par moulay

moulayidriiss lalem

Depuis 1 minute

Bonsoir

j'ai envoyé ce message a la consulat de France

??

Je suis une femme née à Marrakech en 1946 pendant le mandat français du Maroc, D'un père algérien de nationalité française qui avait travaillé comme un Guardian municipal en Marrakech(maroc)jusqu'à sa mort en 1950 ,J'ai la nationalité française Seulement en maroc « Mon Acte de naissance original de l'état civil de Marrakech confirme la validité de mes paroles »

J'ai voyagé en Algérie en 1975 et en 1982 j'ai épousé mon cousin en Algérie, mais les choses ne se sont pas bien passées et nous sommes divorcé en 2001(officiellement 2015) .

Je suis actuellement résident en Algérie setif

acte de naissance : Vous pouvez le trouver ci-dessous

Je demande à votre honorable délégation de ma informer les documents nécessaires et la procédure pour accepter ma demande de reintegration .

et à la fin vous veuillez monsieur, accepter mes meilleur salutation destinguer.

??

la réponse par ANNABA-FSLT Contact

Madame,

Vous ne remplissez pas toutes les conditions pour pouvoir être réintégré dans la nationalité française.

Cordialement.

Service état civil

CGF à Annaba